



COMMUNE DE BEAUMONT SUR LEZE

RÈGLEMENT SALLE DES ARCADES

2024

ANNEXE 1

Tarifs de la location de la salle des Arcades

Les jours de semaine sont compris entre le lundi et le Vendredi, de 9 H du matin jusqu'à 8H le lendemain. Le week-end s'entend du **samedi 9h** au lundi matin 8H00

2 Options sont possibles (à définir au moment de la réservation) : avec ou sans badge d'accès à la colonne d'ordures ménagères. **Attention les déchets doivent obligatoirement être évacués.**

OPTION 1	Les locataires devront obligatoirement évacuer leurs déchets par leurs propres moyens, seul le prix de la location de la salle sera facturé	
OPTION 2	Un badge sera mis à disposition des locataires pour évacuer les Ordures Ménagères moyennant un FORFAIT de 10 € en sus de la LOCATION	
Bénéficiaires	JOURS	LOCATION SALLE
Beaumontais et agents communaux	1 jour semaine	50 €
	1 jour férié en semaine	80 €
	Week-end	100 €
Particuliers extérieurs	1 jour semaine	80 €
	1 jour férié en semaine	100 €
	Week-end	200 €
Associations communales	GRATUIT pour les manifestations organisées dans le cadre de leurs activités	
Associations extérieures	1 jour semaine	80 €
	1 jour férié en semaine	100 €
	Week-end	200 €
École de Beaumont Uniquement en SEMAINE	GRATUIT	
École CCBA ou commune limitrophe SEMAINE	GRATUIT	
Entreprises et sociétés	1 jour semaine	100 €
	1 jour férié en semaine	200 €
	Week-end	300 €
AUTRE CAS	A l'appréciation du Maire	
Fêtes à but lucratif (sauf association)	LOCATION EXCLUE	
Rassemblement de mineurs		
	CAUTION (dégradation)	1000 €
	CAUTION MÉNAGE	100€